

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1995
À 10 h 00
SOUS LA PRÉSIDENTICE DU
PREMIER MINISTRE
ET MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
MONSIEUR JACQUES PARIZEAU**

Membres du Conseil exécutif présents:

Monsieur Jacques Parizeau,	Premier ministre et ministre de la Culture et des Communications
Madame Louise Beaudoin,	Ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes
Monsieur Paul Bégin,	Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Madame Jeanne Blackburn,	Ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine
Monsieur Jacques Brassard,	Ministre de l'Environnement et de la Faune
Monsieur Jean Campeau,	Ministre des Finances et ministre du Revenu
Monsieur Guy Chevrette,	Ministre d'État au Développement des régions, ministre des Affaires municipales, Leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de la réforme électorale
Madame Rita Dionne-Marsolais,	Ministre déléguée au Tourisme, ministre responsable de la Régie des installations olympiques
Monsieur Jean Garon,	Ministre de l'Éducation
Monsieur François Gendron,	Ministre des Ressources naturelles
Madame Louise Harel,	Ministre d'État à la Concertation et ministre de l'Emploi
Monsieur Bernard Landry,	Vice-premier ministre, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Francophonie
Monsieur Marcel Landry,	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Monsieur Richard Le Hir,	Ministre délégué à la Restructuration
Monsieur Jacques Léonard,	Ministre des Transports
Madame Pauline Marois,	Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de la Famille
Monsieur Serge Ménard,	Ministre de la Sécurité publique
Monsieur Jean Rochon,	Ministre de la Santé et des Services sociaux

Certains renseignements ont été caviardés dans ce document, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Les articles pertinents apparaissent aux endroits concernés.

LE RÉSULTAT DE LA REVUE DE PROGRAMMES 1995-1996 (RÉF.: 5-0025)

La ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et présidente du Conseil du trésor soumet un mémoire daté du 14 février 1995 et portant sur le résultat de la Revue de programmes 1995-1996. Ce mémoire vise à faire rapport sur le résultat de la Revue de programmes 1995-1996 et à faire approuver les enveloppes des crédits pour l'année budgétaire débutant le 1^{er} avril 1995.

Le premier ministre indique à ses collègues que l'objectif gouvernemental de gel des dépenses de programmes demeure. C'est la première fois qu'un tel objectif est adopté par le gouvernement du Québec. Cet objectif est presque atteint. Trois pistes sont proposées afin d'y parvenir. Il faut reconnaître que tout cet exercice a été passablement traumatisant pour les ministères et organismes, même si ce nouveau mécanisme des enveloppes fermées est porteur d'avenir, puisque ce sont les ministères qui doivent effectuer eux-mêmes leurs choix budgétaires et la chose n'est pas toujours facile. Certains ministères disent avoir des problèmes majeurs. Par exemple, le ministère du Revenu prétend avoir besoin de plus d'effectifs en raison des nouveaux mandats que le gouvernement lui a confiés. Cependant, mis à part les secteurs de la perception et de l'inspection, ce ministère devra effectuer des réductions de personnel. Au ministère de la Justice, le gel des dépenses de programmes impliquera des réductions d'effectifs et de services. Le Conseil des ministres examinera de plus près cette question des effectifs ultérieurement. Il est possible de diminuer considérablement les effectifs de certains ministères, mais il faudra alors recycler le personnel ainsi libéré. Il est indispensable de créer un banque de personnel. Quant aux revenus additionnels que les ministères et organismes proposeront, ceux-ci pourront en conserver la moitié.

Cependant, le gouvernement doit trouver le moyen d'annoncer de bonnes nouvelles en même temps qu'il annonce les mauvaises nouvelles résultant des restrictions budgétaires. Toutefois, beaucoup de projets intéressants aboutissent. Monsieur Gendron en fait l'annonce à toutes les semaines, tandis que monsieur Garon annoncera bientôt, en grandes pompes, la création d'un cégep francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal.

Madame Marois est d'avis que le gouvernement réussira à réaliser cet objectif, même si un budget de dépenses à croissance "0" ne s'est pas vu depuis 25 ans. L'objectif de cette année s'inscrit dans un objectif plus large d'atteindre l'équilibre des dépenses courantes sur une période de trois ans. Le gouvernement se doit d'ailleurs de donner le signal qu'il lui est possible de contrôler les dépenses. La collaboration obtenue des ministères et organismes a été excellente, malgré les difficultés parfois considérables qui ont été rencontrées. Tous les ministères ont agi correctement. Elle ajoute qu'on sous-estime même tout le potentiel que représente cette nouvelle façon de gérer les finances de l'État. Par exemple, il est possible de modifier les règles applicables à l'organisation du travail. Le gouvernement a déjà conclu des ententes en ce sens avec certains syndicats. Monsieur André Dicaire, le secrétaire du Conseil du trésor, a même déclaré qu'il n'a jamais vu un exercice de réductions budgétaires réalisé de façon aussi rigoureuse par les ministères et organismes, et particulièrement par les ministres du gouvernement. Sous l'ancien gouvernement, les compressions paramétriques et centrales n'allaient pas dans le sens de la responsabilisation des ministères. Par exemple, il existait même des enveloppes centrales pour les programmes de création d'emplois.

À l'heure actuelle, il subsiste un solde de 80 M\$ de réductions qui n'a pas encore été réparti entre les différents ministères et organismes. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ne peut réaliser entièrement son objectif en raison de la hausse des coûts d'intérêt qui se produiront dans le cadre des régimes d'assurance agricole. Le ministère de la Sécurité publique a reçu de nouveaux mandats dans le domaine des casinos, des loteries vidéos, du contrôle de la contrebande de l'alcool, etc. Il faut reconnaître que ce ministère a tout de même fait un effort gigantesque. Le

ministère du Conseil exécutif connaît une augmentation de dépenses en raison des nouvelles responsabilités qui lui ont été attribuées, mais réalisera ses compressions par ailleurs. On a un ajout de 11,5 M\$ de ce côté. Au ministère de la Sécurité publique, on devancera le paiement de certaines dépenses prévues pour l'an prochain. Il faut aussi considérer la mise sur pied par le gouvernement du nouveau programme Achat-rénovation. Au ministère de la Justice, l'exercice a été énorme et difficile. Il est difficile pour ce ministère d'aller plus loin, sans quoi ce sont 250 postes qui devront être éliminés. Il y a donc un dépassement de 10 M\$ à ce ministère par rapport à l'objectif prévu au départ. D'autres petits écarts budgétaires se produisent ailleurs, de sorte qu'il faut trouver d'ici mercredi prochain des solutions pour résorber l'écart budgétaire global qui subsiste, c'est-à-dire une somme de 80 M\$. Tout en reconnaissant que le ministère du Revenu a reçu de nouveaux mandats comme les mandats de récupération, de vérification et d'application de la Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires, il est en mesure de faire de nouveaux efforts du côté des effectifs moins stratégiques en termes de perception.

Par ailleurs, parmi les réductions de dépenses qui ont été proposées par les différents ministères et organismes, certaines d'entre elles risquent de ne pas être réalisées. Elles s'élèvent à une somme de 230 M\$. Parmi ces réductions, il existe des gestes assez difficiles à poser comme des modifications aux conventions en vigueur dans le cas des médecins. De telles modifications passent par l'adoption d'une loi, ce qui rend la chose encore plus difficile. Il en est de même pour certaines réductions qui affectent la Sûreté du Québec. Il n'est pas certain que le gouvernement pourra toutes les réaliser. C'est le cas également des réductions demandées dans le cas des pharmaciens et des dentistes. Le gouvernement fera des demandes afin de modifier ces conventions en indiquant à ces groupes que chacun doit faire son effort. Certaines de ces réductions de dépenses comportent des risques politiques. Le gouvernement devra présenter ces réductions de façon adéquate à la population. Il en va de la crédibilité du nouveau processus mis sur pied par le gouvernement.

Trois hypothèses sont avancées pour résorber les 80 M\$ additionnels. Ces réductions pourraient être réparties de façon proportionnelle dans tous les ministères. Deuxièmement, on pourrait demander aux ministères délinquants de se conformer à leur objectif initial. Cependant, cette solution a été examinée à quatre reprises. La dernière option consisterait à identifier des mesures particulières de réductions de dépenses touchant certains ministères et organismes. C'est cette dernière option dont elle demande l'approbation par le Conseil des ministres.

Quant aux réductions d'effectifs, elles s'élèvent à 1 496 postes, comparativement à 3 640 postes l'an dernier. Cependant, 60 % de ces réductions se retrouvent dans quatre ministères, soit le ministère de l'Environnement et de la Faune, le ministère de la Justice, le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles. Le budget de dépenses des travaux routiers est amputé de 130 M\$, tandis que les travaux de reboisement seront réduits, affectant ainsi 1 400 postes d'employés occasionnels, c'est-à-dire 260 équivalents temps complet. Il est évident que de telles réductions affecteront les régions. Quant au fonds de développement régional, on assistera plutôt à un ralentissement du rythme des engagements.

Il y a eu de nombreuses discussions entre les représentants du Conseil du trésor et les ministres concernés, mais il fallait que l'objectif de dépenses soit atteint. Les sous-ministres auraient le loisir de proposer d'autres solutions et elles seront acceptées si le quantum de réductions est respecté. Quant aux nouvelles initiatives, elles doivent être financées à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisée.

Monsieur Chevrette demande si tous les ministères sont traités de façon égale quant à la variation des taux d'intérêt. Madame Marois répond que l'annexe VI de son mémoire fait état de la méthodologie utilisée en cette matière. Le Secrétariat du Conseil du trésor a identifié des critères comme la distinction entre les intérêts à court terme et les intérêts à long terme. Par exemple, en ce qui concerne le programme d'assainissement des eaux, l'effet de la variation des taux est plus forte qu'au ministère de l'Éducation. Monsieur

Chevrette signale que le chiffre avancé dans le mémoire à cet égard s'élève à 14,1 M\$. Madame Marois lui répond que ce montant correspond à une variation de 1 %, mais ce n'est pas ce qui a été évalué au ministère des Affaires municipales. On a évalué la somme à 10 M\$ en tenant compte de ce que ce ministère est en mesure d'assumer. De façon générale, on a tenté de traiter tous les ministères de façon équitable, mais un jugement a été porté sur la situation particulière de chacun d'eux. Monsieur Chevrette constate que la méthode choisie pour l'établissement du budget de dépenses est constructive, mais que les résultats qu'elle entraîne risquent d'indisposer un très grand nombre de Québécois. En plus, on assiste à une démobilisation des employés dans l'appareil administratif. On a peut-être concrétisé de façon inadéquate notre nouveau concept d'enveloppes fermées.

art. 53, 54 du Conseil du patronat félicitera le gouvernement. Il ajoute qu'il aurait préféré que le gouvernement abolisse des services particuliers, ce qui aurait eu pour effet de ne toucher que quelques clientèles. Le gouvernement risque d'être mal perçu en région, surtout en raison des réductions au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministère des Transports et dans le domaine du développement régional. Notre gouvernement a créé beaucoup d'appétits, surtout en Gaspésie, en Abitibi et en Montérégie. On a créé beaucoup d'espoir et le gouvernement semble se défilier à la première occasion. Le premier ministre demande ce que monsieur Chevrette suggère. Monsieur Chevrette répond qu'il est maintenant trop tard mais que, personnellement, il aurait préféré cibler des clientèles particulières. Monsieur Marcel Landry ajoute qu'il a fait l'exercice à son ministère et qu'il a livré les réductions de dépenses que cela impliquait, mais l'exercice a des conséquences. Ainsi, 230 M\$ de réductions de dépenses affecteront directement le développement économique des régions, alors que le gouvernement s'est publiquement affiché comme un gouvernement régionaliste. Le gouvernement ne devrait pas faire construire un nouveau cégep francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal, puisqu'il risque d'indisposer beaucoup de gens. 60 % des membres de l'Union des producteurs agricoles sont nationalistes et risquent de devenir plus tièdes en raison des réductions de dépenses qui les affectent. Nos programmes de relève agricole sont devenus moins alléchants que ceux de l'ancien gouvernement. Il a remarqué que le gouvernement n'a pas indisposé la fonction publique québécoise.

Pour monsieur Gendron, il s'agit maintenant du seul moment où les membres du Conseil des ministres peuvent évaluer exactement tout ce qu'implique cet exercice budgétaire. On constate que l'impact sur les régions est trop considérable. Il a l'impression que les arbitrages devraient se faire à cette étape-ci. Il ne peut accepter que le ministère du Revenu soit épargné. Il souhaite donc que les réductions budgétaires qui manquent soient réalisées à même les budgets des ministères délinquants et que le Conseil du trésor soit mandaté pour identifier les réductions qu'il restera à faire. Il ne s'agit pas pour autant d'acheter un vote référendaire positif. Cependant, un discours de bons gestionnaires au plan financier n'est pas suffisant. On a souvent répété que ce n'est pas le contrôle des dépenses qui fait défaut, mais la perception des revenus. Cependant, les droits de coupe seront majorés de façon importante. Il faut analyser plus longuement l'impact qu'aura le budget des dépenses sur les régions. Les agriculteurs seront mécontents, étant donné que les réductions qui les concernent sont trop élevées. Quant aux travaux de reboisement, certains d'entre eux seront arrêtés. On met fin à l'entente fédérale-provinciale en ce domaine. Même s'il reconnaît que, dans l'ensemble, l'exercice de responsabilisation des ministères au moyen des enveloppes fermées a été bien fait, il souhaite qu'un comité restreint soit mandaté pour réfléchir aux impacts de cet exercice sur les régions et à l'abolition de certains programmes. Par exemple, 760 médecins québécois sont âgés de plus de soixante-dix ans, ce qui représente des honoraires globaux de 360 M\$.

Monsieur Garon indique qu'il était d'accord avec ce nouveau régime de responsabilisation des ministères au départ. Cependant, le gouvernement doit examiner la façon dont l'opération a été menée à terme. Il y a trop de personnel chez les hauts salariés, par exemple dans les universités et surtout dans les hôpitaux universitaires où certains médecins n'enseignent même pas. Il faut effectuer des réductions de dépenses aux endroits où des abus ont été commis. Une telle façon de procéder peut être très productive, si c'est bien fait et si ça dégraisse vraiment les appareils. Si la population a l'impression que le gouvernement réduit les privilèges des hauts salariés, elle sera satisfaite. C'est ce que soutiennent les personnes qui interviennent lors des séances des

commissions régionales. Elles souhaitent que le gouvernement coupe aux bons endroits. Il ajoute que le lancement d'un processus d'offres quant aux taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants est une excellente chose. Il demande, dans la mesure où les taux d'intérêt s'accroîtraient en cours d'année, si les ministères doivent les autofinancer. Il souligne qu'il n'effectuera pas de réductions de dépenses dans le régime des prêts et bourses. Puis, il demande quelle est l'intention du gouvernement à l'égard de l'équité salariale dans les universités. Madame Marois lui répond qu'en ce qui a trait à la variation des taux d'intérêt, les ministères ne seront pas tenus de l'absorber à même leur enveloppe budgétaire dans le cas des secteurs les plus sensibles. Politiquement, pour ce qui est de l'équité salariale, les salaires payés dans les universités sont tellement élevés qu'il faudrait geler les secrétaires œuvrant dans les universités pendant un certain temps pour que les secrétaires des autres secteurs les rattrapent.

Le premier ministre rappelle que Rome ne s'est pas faite en un jour. Quant à l'équité salariale, il est possible d'attendre avant de l'étendre aux autres secteurs que la fonction publique. Les syndicats nous ont demandé de faire adopter une loi identique à celle de l'Ontario, laquelle prévoit qu'une somme correspondant à 1 % de la masse salariale doit être affectée à la réalisation de l'équité salariale. Le gouvernement a plutôt décidé que ce pourcentage de la masse salariale serait affecté à la formation professionnelle. Il n'est pas possible pour le gouvernement de tout faire en même temps. Monsieur Garon prévient ses collègues que le coût de construction du cégep de l'ouest de l'Île de Montréal ne sera pas moins élevé qu'ailleurs.

Monsieur Léonard indique que l'on comprend a posteriori les hésitations qu'il avait manifestées l'automne dernier à l'égard de la mise sur pied de ce nouveau régime de responsabilisation des ministères. Cependant, il faut aujourd'hui maintenir le cap sur l'objectif global de dépenses qui a été fixé. Quant au 80 M\$ de réductions additionnelles, les ministères et organismes qui n'ont pu effectuer intégralement leurs réductions de dépenses devraient les réaliser l'an prochain, en sus de celles qui seront demandées pour l'an prochain. Il n'existe aucune marge de manœuvre au Conseil du trésor. Le problème est de 80 M\$, auquel s'ajoute 230 M\$ de réductions budgétaires à risque. Ces risques sont assez sérieux puisque par exemple, il faudra geler la rémunération des médecins ou imposer une récupération temporaire à la fin de leur convention actuelle. Il est possible de faire accepter des coupures générales qui affectent un grand nombre de gens, mais à condition que le gouvernement pose deux ou trois gestes spectaculaires qui font en sorte que les gens réaliseront que le gouvernement est sérieux. Il reconnaît qu'il est cependant peut-être un peu tard. L'an prochain, toutes ces réductions auront encore plus d'ampleur.

Madame Dionne-Marsolais se dit d'accord avec monsieur Léonard. Les ministres ont collectivement oublié l'essence de l'exercice de la nouvelle façon de gouverner. On en retrouve un exemple dans les réductions de dépenses affectant le développement régional. Il est nécessaire que le budget des dépenses d'un gouvernement reflète ses valeurs. Il faut faire quelques coupures d'envergure, par exemple dans les programmes d'aide aux entreprises. Il faudrait aussi planifier nos interventions à l'égard des deux ou trois gestes spectaculaires de coupures des dépenses.

Pour monsieur Bernard Landry, malgré les efforts énormes déployés par les ministères, il reste qu'une des grandes sources de nos dépenses réside dans le cadre juridique qui nous régit et qui a été conçu à l'époque d'abondance. Cependant, il est impossible de réviser ce cadre immédiatement. Par exemple, plusieurs états américains et l'Ontario ont mis sur pied des systèmes d'infractions au Code de la route fondés sur l'utilisation des radars-photos. On récolte ainsi davantage d'amendes et les accidents sont moins nombreux. Il faudrait aussi songer à des économies réalisées à travers la sous-traitance et la privatisation. De plus, dans le domaine de la santé, tous s'accordent à dire qu'il existe des abus dans le domaine des tests de laboratoire. Il y a bien des gens qui n'ont aucune idée de ce que représentent les coûts du système de santé. Il faut faire connaître ces coûts. Quant à la perception des revenus, il faut reconnaître que le ministère du Revenu n'a pas connu toute la performance qu'on devait s'attendre de lui et qu'il doit être revitalisé. Aux États-Unis, l'I.R.S. est l'organisation la plus efficace des États-Unis. Quant au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 100 M\$

de son budget proviennent du gouvernement fédéral. Il y a donc des secteurs de ce ministère dont il n'est pas possible de réduire les dépenses. De plus, il est nécessaire que ce ministère conserve ses budgets en matière d'enseignement du français aux immigrants.

Monsieur Rochon signale, quant aux réductions d'effectifs, que les chiffres avancés ne concernent que la fonction publique. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les réductions de dépenses impliquent des réductions de personnel de 3 500 postes. Au total, les réductions de dépenses de son ministère s'élèvent à 550 M\$. Il faut donc changer les façons de faire, par exemple, en fermant des lits de courte durée dans les hôpitaux. Cette solution est acceptée en théorie et il ne reste qu'à soigner la manière, en particulier avec les représentants syndicaux. Il ajoute qu'il se dit d'accord avec monsieur Bernard Landry pour cibler des domaines particuliers de dépenses. Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on a dépassé l'objectif de réduction de dépenses pour démontrer tout ce qu'on pourrait réaliser. art. 19

Monsieur Campeau indique qu'il a eu des rencontres avec les représentants du patronat et que ceux-ci ne sont pas favorables au maintien des subventions aux entreprises.

Pour monsieur Bégin, le ministère de la Justice a des contraintes qui n'existent pas dans d'autres ministères. Par exemple, c'est le gouvernement fédéral qui nomme les juges des juridictions supérieures et cela impose des contraintes difficiles. Il sera possible de faire beaucoup plus lorsque le Québec disposera de tous les pouvoirs. Il ajoute que 9 projets de lois seront nécessaires pour réaliser les réductions de dépenses identifiées pour son ministère. Les effets de ces projets de loi ne se feront sentir que sur la moitié de l'exercice financier. On ne peut pas non plus effectuer des réductions de dépenses dans les programmes, mais seulement dans les effectifs. Il faut donc mesurer l'impact des mesures que l'on adopte. Il a personnellement demandé de ne pas effectuer de réductions d'effectifs en région et d'abolir des programmes destinés aux entreprises. Monsieur Ménard est d'avis que les choix que le gouvernement a faits en matière budgétaire sont le résultat d'une vision juste de la réalité. Les citoyens sont préoccupés par l'état de l'économie et du déficit. Il n'est donc pas opportun de dépenser de façon inconsidérée à la veille du référendum. Il se dit d'accord pour que le gouvernement pose deux ou trois gestes spectaculaires en matière de réductions de dépenses. Il croit toutefois qu'il sera difficile de réaliser cela.

Le premier ministre signale que, de façon générale, avec des dépenses constantes et avec des projections de revenus habituelles, le déficit de l'exercice financier 1995-1996 serait le même que celui de 1994-1995 à 10 M\$ près. C'est pourquoi il a demandé au ministère des Finances d'identifier les moyens d'augmenter les revenus de 1,5 G\$. Déjà une coordination accrue a été établie entre le ministère du Revenu, le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique. Cela est susceptible de donner des résultats assez probants d'ici le 1^{er} avril. Il faut démontrer aux agences de crédit qu'il est possible de récupérer davantage de revenus. Des privatisations sont également envisagées, à Bécancour par exemple. Il y a également des mesures de réductions non récurrentes. Le ministère des Finances est d'avis que la chose est faisable. C'est pourquoi le ministère du Revenu, le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique sont moins affectés par les coupures budgétaires. Par exemple, le foisonnement des loteries vidéos illégales coûtent plusieurs millions au gouvernement. De plus, il existe un goulot d'étranglement dans l'approbation des permis pour les machines à sous appartenant à Loto-Québec. Aussi, beaucoup de saisies d'alcool ont été effectuées et on doit voir à ce que tout fonctionne bien chez tous les intervenants. On a rappelé 500 employés occasionnels au ministère du Revenu, ce qui permettra une récupération de revenus additionnels de 100 M\$. Donc, il serait possible de réduire le déficit de 1,5 G\$, à condition que l'objectif soit scrupuleusement respecté du côté des dépenses.

Il indique qu'il admet que certaines critiques sont opportunes dans le cas de certaines réductions budgétaires, comme celles qui affectent les régions. On examinera cette dimension dans les prochains jours. En particulier, ce sont les travaux routiers et

forestiers, de même que les fonds destinés au développement des régions qui seront réexaminés.

Il ajoute qu'hier, au Comité des priorités, il a été décidé de répartir dans différents ministères les enveloppes budgétaires gérées jusqu'à présent au ministère du Conseil exécutif, tels que les crédits du Plan d'action économique et ceux du Programme des infrastructures.

Par ailleurs, il n'est pas approprié que le gouvernement ait tant de programmes destinés aux entreprises, tels le fonds de 50 M\$ pour l'autoroute de l'information, les innovatechs, le Fonds de développement technologique et les exemptions fiscales. Il n'est pas opportun d'investir une somme de 300.M\$ sous forme d'aide aux grosses entreprises. Ce sont les PME qu'il faut favoriser beaucoup plus. Par ailleurs, l'abolition des services aux consommateurs à l'Office de protection des consommateurs pourrait s'avérer dangereuse politiquement.

Monsieur Chevrette demande quand seront connus tous les impacts des réductions budgétaires, de façon à ce que chacun des ministres et députés puissent répondre publiquement aux interrogations de la population. Madame Marois lui répond qu'on a déjà une idée assez précise de ces impacts. Les ministères et organismes auront leur propre stratégie de communication à cet égard. Le texte explicatif qui sera introduit dans le Livre des crédits comportera les principes et orientations adoptés par le gouvernement à l'égard de ce budget de dépenses. Le premier ministre indique que, jusqu'à la fin de semaine, il examinera toutes ces questions avec madame Marois. Après quoi, le Comité des priorités se réunira assez tôt la semaine prochaine pour examiner ces questions. Au Conseil des ministres de la semaine prochaine, on reviendra pour discuter des changements qui auront été apportés au présent mémoire de la présidente du Conseil du trésor. On fermerait les livres mercredi prochain. On s'attarderait particulièrement à la construction routière, aux programmes agricoles, à l'Office de protection du consommateur et aux subventions aux grandes entreprises.

Par ailleurs, les rumeurs de réductions budgétaires qui circulent dans le public au sujet du réseau de la santé et des services sociaux sont très dommageables. Il faut que le gouvernement soit en mesure d'annoncer de bonnes nouvelles comme dans le domaine de la réfection et de la construction routière et celui de la création de banques de personnels pour les activités qui seront transférées ou reconverties. Il faut que le gouvernement indique clairement à la population que la transformation du réseau de la santé et des services sociaux augmentera de 25 à 40 % les ressources disponibles pour les soins à domicile, plutôt que de dire que le gouvernement ferme des lits de courte durée dans les hôpitaux.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT CERTAINES DÉPENSES PUBLICITAIRES (RÉF.: 5-0024)

La ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique soumet un mémoire portant sur un énoncé de politique gouvernementale concernant certaines dépenses de placement publicitaire. Ce mémoire vise à donner suite à l'intention du gouvernement exprimée dans le discours inaugural d'accroître son aide aux médias communautaires et à proposer l'adoption d'une politique afin d'inciter les organismes publics à adopter une pratique qui consisterait à consentir une partie de leurs dépenses de placement publicitaire aux médias communautaires.

Madame Marois explique à ses collègues que sa proposition donne suite à un engagement qu'avait pris le premier ministre lors de la dernière campagne électorale. Le gouvernement dépense annuellement une somme de 34 M\$ dans le domaine du placement publicitaire, alors qu'une somme de 93 k\$ seulement va aux médias communautaires. On souhaite augmenter les sommes destinées aux médias communautaires par l'adoption d'une directive qui s'adressera à tout le giron gouvernemental, c'est-à-dire le gouvernement et

les sociétés d'État, telles qu'Hydro-Québec et Loto-Québec.

art. 31

Un tel énoncé n'est qu'incitatif, mais les sociétés et organismes devront faire rapport. Il s'agit d'une politique qui ne coûte rien au gouvernement.

Pour monsieur Bernard Landry, il est rare que les grands médias favorisent le gouvernement du Québec. C'est pourquoi, il faudra louer des encarts dans les journaux. Le gouvernement fédéral l'a déjà fait. Il nous serait possible de le faire, par exemple dans la presse ethnique. Madame Marois croit qu'il serait possible de réaliser cela, sauf qu'il ne faut pas oublier que ce sont les diverses entités administratives qui prennent les décisions quotidiennes.

Le premier ministre se dit d'accord avec l'adoption de cet énoncé de politique, mais souhaite qu'on consacre encore un peu plus d'argent pour le placement dans les médias communautaires.

Décision numéro: 95- 024

Le Conseil des ministres décide:

à la suite du mémoire soumis par la ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et portant sur un énoncé de politique gouvernementale concernant certaines dépenses de placement publicitaire (réf.: 5-0024),

d'adopter l'énoncé de politique gouvernementale concernant certaines dépenses de placement publicitaire, proposé par la ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, lequel énoncé demande que les ministères, organismes et entreprises du gouvernement effectuent au moins 4 % de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES (RÉF.: 5-0017)

Le ministre de l'Éducation soumet un mémoire daté du 2 février 1995 et portant sur un projet de règlement modifiant le régime des études collégiales pour augmenter le nombre d'heures des cours de philosophie et d'éducation physique. Ce mémoire vise à modifier le Règlement sur le régime des études collégiales afin de redonner à la philosophie et à l'éducation physique la place qui leur revient en ajoutant 15 heures d'enseignement au premier cours de philosophie et 30 heures d'éducation physique et en retirant un cours de formation complémentaire de 45 heures pour respecter le nombre total d'unités de formation générale prévues à l'enseignement collégial.

Monsieur Garon rappelle à ses collègues que les mesures prévues dans ce projet de règlement ont déjà été annoncées publiquement en même temps que d'autres mesures. Il s'agit de la prépublication du projet de règlement.

Monsieur Bernard Landry croit qu'il s'agit d'un bon mouvement vers le passé, puisque les humanités ont toujours joué un grand rôle dans le développement du Québec. Cependant, il ne serait pas opportun qu'on enseigne n'importe quelle philosophie.

Décision numéro: 95-025

Le Conseil des ministres décide:

à la suite du mémoire daté du 2 février 1995, soumis par le ministre de l'Éducation et portant sur un projet de règlement modifiant le régime des études collégiales pour augmenter le nombre d'heures des cours de philosophie et d'éducation physique (réf.: 5-0017),

d'approuver le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales proposé par le ministre de l'Éducation et d'autoriser ce dernier à le faire prépublier à la Gazette officielle du Québec.

LA REVUE DE LA SITUATION POLITIQUE

Monsieur Gendron indique à ses collègues que le dossier de la production du méthanol suscite de l'intérêt dans l'actualité politique en ce moment. Les journaux mentionnent que le projet de Bécancour est mis de côté. On en parle comme si la chose était déjà faite. Sous l'ancien gouvernement, c'est le ministère des Ressources naturelles qui était responsable de ce dossier. Il suggère que ce soit le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie qui soit désormais responsable de ce dossier puisque, de par ses fonctions, il est susceptible d'être plus neutre que le ministre des Ressources naturelles ou que le ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. La désignation d'un ministre responsable n'a pas encore été faite et les médias reprochent ce fait au gouvernement. Les promoteurs du projet de fabrication de méthane à partir du maïs souhaitent une diminution de la taxe sur les carburants afin de rentabiliser leur projet. L'Association des producteurs de méthanol souhaite connaître le ministre responsable du dossier et la position du gouvernement. Si celui-ci fait part dès maintenant de sa position, cela risque d'embarrasser le gouvernement, puisque beaucoup d'éléments de ce dossier déplaisent encore à plusieurs ministres. Monsieur Bernard Landry se dit mécontent de la façon dont les fonctionnaires ont mené le dossier. Il se dit aussi déçu qu'on ait révélé publiquement qu'il n'y a aucun ministre responsable de ce dossier. Monsieur Le Hir trouve la chose effarante, surtout qu'un député ministériel s'est même moqué de cette situation.

Le premier ministre indique qu'il est mécontent de la tournure de ce dossier. La SGF travaille actuellement sur une étude de faisabilité pour son propre projet. Monsieur art. 53, 54 a indiqué qu'il négociait actuellement avec l'entreprise art. 23,24 en vue de l'implantation d'une usine d'éthanol. Le projet de la SGF semble plus avancé que le second. Ce qui inquiète dans tout cela, c'est qu'il n'existe pas encore d'étude de faisabilité. Une étude est en préparation à la SGF, alors qu'on ne sait pas si c'est le cas pour l'autre projet. Monsieur Gendron lui répond que les promoteurs du projet ont établi un plan d'affaires qui doit certainement reposer sur une étude de faisabilité. Monsieur Le Hir ajoute que ce plan d'affaires est très avancé. Le premier ministre indique que les gens qui ont complété des études devraient les expédier au gouvernement. Par ailleurs, c'est monsieur Paillé qui a été désigné comme porteur de ce dossier. Une demande lui sera faite de faire rapport très prochainement des progrès réalisés dans ce dossier. Dans l'intervalle, le ministère des Finances n'a pas à se prononcer sur un document qu'il n'a pas été en mesure d'examiner. La SGF doit présenter au gouvernement son rapport quant à ce projet. Le gouvernement ne prendra pas de décision tant qu'il n'aura pas examiné les études de faisabilité. Monsieur Marcel Landry précise qu'il existe deux projets de cette nature au Québec. Celui de la SGF est déjà déposé tandis que l'autre ne l'est pas. Le plan d'affaires de cet autre projet n'a pas été expédié chez monsieur Paillé. Le premier ministre précise que, même si deux projets existent, c'est monsieur Paillé qui est responsable des deux projets. Monsieur Marcel Landry demande que l'on en informe la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Monsieur Gendron lui répond que cela sera fait aujourd'hui même.

Au sujet des commissions régionales sur l'avenir du Québec, la couverture de leur déroulement par la presse écrite ne nous est pas favorable, puisque cette presse écrite considère que la campagne référendaire a déjà débuté. C'est la raison pour laquelle elle triture ces commissions régionales. La situation est plus favorable du côté de la presse télévisuelle. Cependant, le gouvernement est en mesure d'influencer le cours des choses. Il dispose d'un mécanisme pour réagir aux interventions lors des séances de ces commissions régionales.

Madame Dionne-Marsolais indique qu'elle a participé aux travaux de plusieurs de ces commissions et que l'expérience s'est avérée intéressante. Elle a participé aux travaux des commissions de la Côte Nord, de l'Estrie et de Bonaventure et elle a constaté la nécessité de rectifier immédiatement les choses lorsque les intervenants font des déclarations erronées. Lors d'une séance de la Commission de la Côte Nord, 10 % de la population locale était présente lors des audiences. Le présentateur de la commission dans cette région a procédé à un examen article par article de l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Cette façon de procéder anime la discussion de façon très adéquate. Les gens ne réagissent pas de façon émotive, mais de façon raisonnée. Lorsqu'il n'existe pas de présentation de ce genre, il est facile de s'éloigner de la pertinence du débat. Elle s'est rendue à North Hatley et la séance n'a pas bien fonctionné à cause de cette lacune du présentateur.

Monsieur Le Hir indique qu'il a des appréhensions face au déroulement actuel des travaux de ces commissions. Ce qui domine, c'est l'expression des peurs, et cela ne correspond pas à la courte échéance qui a été évoquée pour la tenue du référendum. De plus, l'attitude de nos représentants au sein de ces commissions est plutôt défensive. Ceux-ci devraient plutôt faire une critique du système fédéral en faisant état du poids énorme de la dette fédérale, des offres constitutionnelles qui ont été rejetées et de la position de statu quo prise par l'actuel gouvernement fédéral. Il ajoute qu'il a fait préparer un document sur l'ampleur de la dette fédérale, lequel document sera disponible dès aujourd'hui.

Monsieur Gendron souligné qu'il a participé aux travaux de trois de ces commissions et que la population participe passablement. Cependant, les représentants souverainistes devraient éviter de critiquer ceux qui s'opposent au projet, car on risque de discréditer toute cette démarche. Il a de plus constaté que la partie des travaux qui se fait sous forme de forum est beaucoup plus emballante que celle de la présentation des mémoires. Plus de gens assistent d'ailleurs à ces forums. Quant à la pertinence du débat, il s'agit là de la responsabilité du président de la commission et, si les discussions dévient de leur objectif, il appartient au président d'agir. De plus, il serait opportun de mieux encadrer les animateurs de discussions. Monsieur Chevrette rapporte qu'il a connu deux mauvaises expériences avec des intervenants, alors que les salles d'audience étaient bondées. Il reconnaît lui aussi que ce sont les forums qui connaissent le plus de succès. Les journalistes reprochent au gouvernement que les intervenants devant ces commissions débattent de n'importe quoi, sauf de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Il serait nécessaire que les commissaires demandent à ces intervenants de prendre position quant à l'avant-projet de loi. Les journalistes cesseront alors de faire ce genre de commentaires.

Monsieur Bégin indique qu'il a participé aux travaux de quatre commissions différentes et qu'il a constaté que la participation des citoyens est impressionnante. Cependant, il faudrait préciser davantage le rôle des commissaires, puisqu'il s'est fait dire que les commissaires ne doivent pas intervenir et qu'ils doivent laisser la population s'exprimer. Au cours des travaux de ces commissions, des interventions de toutes sortes ont été faites. Il y a eu des interventions de souverainistes qui y vont avec cœur, d'autres qui souhaitent traiter du préambule et, enfin, des interventions de gens qui ont peur. C'est face à ces derniers intervenants que nous sommes le plus mal préparés, puisqu'il est difficile pour nous d'intervenir trop longtemps. Il ajoute qu'il a constaté que les associations évitent généralement de se prononcer sur la question de la souveraineté.

Madame Beaudoin considère qu'il est inévitable que le processus des commissions régionales connaisse une période de rodage. Cependant, l'atmosphère qui règne parmi les commissaires depuis un mois est extraordinaire. On constate aussi que beaucoup de personnes assistent ou participent à ces commissions. Le modèle de fonctionnement de la commission régionale de la Côte Nord est un excellent modèle. Il nous faut maintenant identifier des leaders à faire intervenir devant les commissions. Les ministres et les députés se doivent d'intervenir lorsque se présentent des interpellations sur des garanties à fournir quant au maintien des services de santé et de la sécurité d'emploi.

Monsieur Bernard Landry mentionne qu'il n'a assisté à aucune séance catastrophique. Ces commissions constituent un exercice pédagogique sans précédent. Il n'est pas possible de perdre le référendum après une telle démarche, même si cette démarche n'est pas encore suffisamment visible. Il n'a assisté à aucune huée lors de ces séances, même si certains intervenants étaient plutôt frondeurs. On a souvent entendu des arguments fondés sur l'inertie. Les intervenants de ce genre demandaient à quoi bon changer le régime puisqu'on s'y sent bien. Ils ont même affirmé que le Canada est le pays le plus riche et le plus convoité du monde. Il y a aussi eu des arguments fondés sur l'apesanteur. Leurs tenants n'admettent pas la notion de peuple et les injustices du passé ne les touchent pas. Il est nécessaire de disposer d'expertises, mais il est encore plus nécessaire de faire de la pédagogie sur le fait que les Québécois constituent un peuple. Cependant, on constate que la peur est en régression, même si elle se manifeste encore à l'occasion. De plus, les anciens gauchistes sont avec nous, même s'ils ne partagent pas notre philosophie à l'égard des Américains et du libre-échange. Ils constituent cependant de bons militants qu'il ne faut pas indisposer.

Le premier ministre indique qu'au dernier décompte de ce matin, 17 000 personnes ont déjà participé à ces commissions et ce, avant même que les commissions de Montréal et de Québec ne débutent leurs travaux. Madame Blackburn signale qu'un grand nombre de mémoires prennent pour acquis que la souveraineté se réalisera. De plus, les applaudissements qui se produisent lors des interventions risquent de donner une allure partisane à ces commissions. On devrait faire cesser de tels agissements. Elle se dit cependant heureuse que des fédéralistes viennent présenter leur position, puisque cela permet aux tenants de la souveraineté de faire valoir leurs arguments. Mais, ce que les participants souhaitent avant tout, c'est obtenir de l'information, surtout les chiffres sur le coût des chevauchements et sur le coût de la souveraineté. Il faut déplorer le fait que nos commissaires ne soient pas bien préparés pour répondre à de telles questions.

Pour madame Harel, il faut voir cet exercice comme une répétition générale avant la campagne référendaire. De façon générale, les médias ne traduisent pas ce qui se déroule réellement lors des travaux de ces commissions. L'absence des représentants officiels des libéraux force les médias à s'ériger eux-mêmes en arbitres. On constate que, dans les médias, les arguments fondés sur la peur sont remplacés par un appel au bon sens de la population. On indique par exemple que ce n'est pas le temps de tenir un référendum quand les choses vont si mal du côté des hôpitaux. C'est pourquoi il faut axer une partie de notre discours sur le risque que courent les Québécois en demeurant à l'intérieur du Canada. Il ne faut pas non plus que toute cette question soit uniquement une affaire de marchandage. Il est nécessaire de jouer sur l'émotion de la population.

Monsieur Ménard indique qu'il a participé à huit séances de ces commissions. Il a constaté que les fédéralistes n'intervenaient pas en nombre suffisant. Cependant, quand certains d'entre eux se présentent devant la commission, il est possible de les amener doucement vers notre option, surtout les fédéralistes déçus. Il faut donc poser les gestes nécessaires afin de les attirer. De plus, à la commission des jeunes, il est possible de marquer des points en n'attaquant pas les intervenants de front.

Madame Marois dit avoir constaté que la question du remboursement de la dette fédérale est souvent abordée. Les représentants souverainistes doivent indiquer ouvertement que le gouvernement du Québec assumera sa juste part et qu'il en discutera avec les représentants du reste du Canada. Dans l'Outaouais, les séances de la commission se sont avérées plus difficiles. Il y a eu des glissements sur la question du droit des anglophones que certains souverainistes ne reconnaissent pas. Il est nécessaire de rectifier immédiatement ce genre d'interventions. Cette commission a aussi reçu des mémoires provenant du groupe d'intervention sur l'unité canadienne. Il est possible de leur répliquer habilement en leur demandant quel genre de Canada le gouvernement fédéral offre. Quant au rôle de l'animateur, celui-ci doit offrir une protection aux intervenants. Les ministres et députés n'agissaient qu'à titre de commissaires. Par ailleurs, il n'est pas possible pour les ministres et députés du gouvernement de laisser passer des affirmations erronées.

Monsieur Marcel Landry indique qu'il a pris part aux travaux de trois commissions et qu'il a alors connu des extrêmes en terme d'intervention. Il a connu une intervention intéressante qui prônait la tenue d'un autre exercice de consultation dans l'année suivant le référendum. Par ailleurs, à Cambell's Bay, des anglophones radicaux sont venus prétendre qu'ils étaient très tolérants envers les francophones, même s'ils ne représentent que 50 % de la population. Une dame est même venue témoigner devant la commission sous l'escorte de la Sûreté du Québec. Il a cependant constaté que l'Action démocratique du Québec est plutôt désarticulée, puisque certains de ses représentants sont fédéralistes tandis que d'autres sont souverainistes. Ce qu'ils souhaitent faire en venant témoigner devant la commission, c'est faire passer leur message et faire leur propre promotion. Les représentants souverainistes doivent réagir lorsque ceux-ci soulèvent des inexactitudes. Il faut constamment rappeler les coûts et les risques du fédéralisme.

art. 19

Au sujet des directives aux ministres, délégués régionaux et députés, le premier ministre indique qu'il a demandé qu'on prépare trois projets de directives qui ne sont pas encore tout à fait au point. Il sera question de ces directives la semaine prochaine.

Au sujet de la réunion des ministres des Finances, monsieur Campeau explique que l'objectif fédéral de déficit pour 1995-1996 est de 32 G\$, alors qu'il est de 27 G\$ pour l'exercice suivant. Cela représente respectivement 4,6 G\$ et 9 G\$ de réductions de dépenses fédérales. Pour le prochain exercice financier, le gouvernement fédéral veut faire le ménage dans ses finances. Il s'attaquera tout d'abord aux abris fiscaux, en les taxant davantage ou en les éliminant. Il n'a pas l'intention de taxer les gains réalisés par les loteries. Il réduira probablement le maximum des contributions permises au Fonds de solidarité des travailleurs. Les revenus les plus élevés feront sans doute l'objet d'une surtaxe. Mais, ce n'est qu'en 1996-1997 qu'il souhaite transférer aux provinces le Régime d'assistance publique du Canada. La réforme Axworthy ne sera pas mise de l'avant avant le référendum. Les transferts aux provinces seront considérablement diminués lors de cet exercice financier.

Madame Harel indique que monsieur Axworthy a répondu vendredi dernier à la lettre qu'elle lui avait adressée auparavant. Monsieur Axworthy n'entend pas modifier la proposition qu'il avait faite à l'ancien gouvernement du Québec en juin 1994. Sa lettre comportait également des railleries au sujet des travaux de restructuration de monsieur Le Hir. Le premier ministre estime que cette lettre ne fait que confirmer les prétentions que nous avons depuis deux ou trois ans, à l'effet que tout le processus de modification des pouvoirs fédéraux est bloqué. Cela ne peut que renforcer notre position pour le référendum.

Décision numéro: 95-026**Le Conseil des ministres décide:**

1- de confier au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie la responsabilité du dossier Éthanol au gouvernement;

2- de demander au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie de soumettre au Comité des priorités, dans les meilleurs délais, un mémoire faisant rapport sur:

- A. le projet de construction d'une usine de production d'agents oxygénants pour addition à l'essence par la Société générale de financement du Québec et la Société Kiewit Fuel inc.,
- B. le projet de production d'éthanol carburant par un consortium formé de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, de Casco inc. et de Commercial Alcohols inc.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 30

Approuvé par :



Louis Bernard